



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte le 06 juin 2024

Madame la Préfète des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

Objet : cabanes sur les plages de Mimizan

Madame la Préfète,

Notre attention a été attirée sur l'édification de cabanes sur les plages de Mimizan photos plage nord ci-après, mais la même situation se retrouve plage sud



Nous avons découvert toute une liste d'Autorisation d'occupation temporaire (AOT destinées à une exploitation commerciale, et soumises aux dérogations introduites par les articles L2122-1-4 2^{ème} alinéa du L2122-1-1 du CG3P) soumises à simple publicité :

<https://www.landes.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Autorisations-d-Occupations-Temporaires-du-Domaine-Public-Maritime-pour-exploitation-economique/AOT-soumises-a-simple-publicite>

- Buvette et restauration rapide Plage Sud Chardon
- Buvette et restauration rapide Plage Sud Cormorans
- Buvette et restauration rapide Plage Sud
- Buvette et restauration transats Plage nord Les Ailes
- Buvette et restauration rapide Plage de Lespecier
- Club de sauvetage côtier – Plage nord Remember
- Ecole de surf Plage Sud

- Ecole de Kayak surf Plage Sud
- Ecole de surf Plage de Lespecier
- Ecole de surf Plage Nord Remember

Et la liste s'allonge avec des équipements pour club et école dans d'autres communes.

Nous avons également vu des travaux en haut de dune, mais nous ne savons pas à quoi ils peuvent correspondre :



S'agissant des buvettes et restauration rapide, nous sommes étonnés qu'une autorisation puisse être délivrée. Nous faisons observer que la Commission des Sites a émis des avis défavorables motivés du fait que ces activités ne reposent pas sur la présence de l'océan. Pourquoi ces projets de « paillotes » n'ont-ils pas été soumis à la Commission des Sites et Paysages ?

Sauf erreur de notre part, aucune information du public n'a pas non plus permis d'éclairer l'administration.

La SEPANSO regrette profondément l'artificialisation du domaine public maritime, si souvent vanté pour ses paysages naturels.

En vous remerciant pour les éclairages que vous apporterez sur ce dossier, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

Georges CINGAL
 Président Fédération SEPANSO Landes
 Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
 1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
 +33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr